

# RÈGLEMENT DU CONCOURS D’AFFICHE

## Terres de Rohan - Les murmures de la Lórien

### Edition 2027 – 15, 16 et 17 mai 2027

---

#### Article 1 – Organisation

Le collectif Terres de Rohan organise un concours de création graphique visant à réaliser l’affiche officielle de l’évènement « Terres de Rohan - Les murmures de la Lórien », qui se tiendra du 15 au 17 mai 2027.

#### Article 2 – Objet du concours

Le concours a pour objectif de sélectionner une création artistique originale destinée à devenir l’affiche officielle de l’édition 2027 de l’évènement.

#### Article 3 – Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne physique majeure.
- La participation est gratuite.
- Chaque participant ne peut proposer qu’une seule création.
- Le gagnant d’une édition du concours ne pourra pas participer à l’édition suivante. Cette restriction s’applique durant une période d’un an à compter de la date de l’évènement concerné.
- Chaque emplacement exposant (stand) est limité à une seule candidature au concours, indépendamment du nombre d’artistes ou d’exposants qui l’occupent. En cas de partage d’un emplacement, les exposants devront désigner d’un commun accord l’unique participant candidat pour l’emplacement concerné.
- Le présent concours est gratuit, sans obligation d’achat, et organisé dans le respect de la législation française en vigueur.

#### Article 4 – Contraintes artistiques

Les participants devront respecter les éléments suivants :

- L’affiche doit être une création originale.
- Toute utilisation d’un outil d’intelligence artificielle générative pour créer, modifier ou compléter tout ou partie des éléments visuels de l’affiche est interdite. Les outils classiques de retouche, de mise en page, de correction colorimétrique ou de traitement d’image restent autorisés.
- Un personnage, en lien avec le thème de l’année, doit obligatoirement apparaître sur l’affiche et être représenté de dos ou principalement de dos.
- Le logo de l’évènement devra être intégré de façon discrète. Le logo ainsi que les modèles permettant l’intégration des zones de texte sont disponibles sur demande, à l’adresse [contact@terresderohan.fr](mailto:contact@terresderohan.fr). Les participants devront laisser la possibilité d’intégrer ces zones de texte dans leur création.
- La création devra s’inscrire dans l’univers et l’imaginaire de J.R.R. Tolkien, tout en proposant une interprétation artistique personnelle du thème « Les murmures de la Lórien ».

#### Article 5 – Modalités de soumission

- Format : A4 minimum, avec une résolution suffisante pour permettre une impression en A3 ou dans un format supérieur.
- Format de fichier : PDF haute définition accompagné d'une version JPG ou PNG destinée à la communication numérique.
- Fichiers sources : le gagnant devra fournir, sur demande de l'organisation, les fichiers sources nécessaires aux adaptations de l'œuvre pour les différents supports de communication.
- Date limite : 1<sup>er</sup> novembre 2026
- Envoi à : [contact@terresderohan.fr](mailto:contact@terresderohan.fr)

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre du concours et ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

#### Article 6 – Sélection du gagnant

- Le gagnant sera sélectionné par un jury composé de 6 membres du collectif Terres de Rohan.
- Les créations seront évaluées selon les critères suivants : qualité artistique, respect du thème, originalité et respect des contraintes.
- Le lauréat sera informé par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de sa participation.
- Les résultats pourront être annoncés sur les canaux de communication officiels de Terres de Rohan.

Les décisions du jury sont définitives et ne pourront faire l'objet d'une contestation.

Le jury se réserve le droit de ne pas désigner de lauréat si aucune des créations proposées ne répond aux critères du concours ou aux contraintes définies dans le présent règlement.

#### Article 7 – Dotation

Le gagnant bénéficiera des avantages suivants :

- La gratuité de son emplacement exposant pour l'édition 2027, s'il souhaite exposer lors de l'évènement.
- Une mise en avant sur les réseaux sociaux officiels de Terres de Rohan.
- La promotion de son stand et de son univers artistique dans le cadre de la communication du festival.

#### Article 8 – Droits d'utilisation

Le gagnant cède à l'organisation les droits de reproduction et de diffusion de l'œuvre pour tous supports de communication liés à l'évènement (impression, web, réseaux sociaux, affichage), pour une durée de 10 ans, à titre gratuit, sans exclusivité.

L'organisation pourra effectuer les adaptations techniques nécessaires à la déclinaison de l'œuvre sur différents supports de communication (recadrage, redimensionnement, ajout ou modification d'éléments textuels, adaptation aux formats d'impression ou numériques), sans dénaturer l'œuvre originale.

#### Article 9 – Responsabilités

Le participant garantit être l'auteur de l'œuvre et détenir tous les droits nécessaires.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique, de perte de données ou de participation non reçue.

Le présent règlement est soumis au droit français. En cas de litige et à défaut de résolution amiable, les juridictions compétentes seront celles désignées conformément aux règles de compétence applicables.

#### Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.